

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

FACILITER LA TRANSFORMATION DES BUREAUX EN LOGEMENTS - (N° 2003)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE50

présenté par
M. Daubié, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après les mots :

« demande de permis »,

insérer les mots :

« de construire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel